

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 DECEMBRE 2021



21.173 CC – ADOPTION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Assérac
Batz-sur-Mer
Camoël
Férel
Guérande
Herbignac
La Baule-Escoublac
La Turballe
Le Croisic
Le Pouliguen
Mesquer
Pénestin
Piriac-sur-Mer
Saint-Lyphard
Saint-Molf

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le neuf décembre à 18 h 00, les Membres du Conseil Communautaire convoqués le 2 décembre, se sont réunis à la Salle du Conseil municipal de Guérande, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRIAUD, Maire de Guérande, Président de Cap Atlantique.

Xavier FOURNIER est désigné Secrétaire de séance.

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES PRESENTS :

Nicolas CRIAUD, Maire de Guérande, Président
Hubert DELORME, Maire de Saint-Molf, Vice-Président
Joseph DAVID, Maire d'Assérac, Vice-Président
Marie-Catherine LEHUÉDÉ, Maire de Batz-Sur Mer, Vice-Présidente
Bernard LE GUEN, Maire de Camoël, Vice-Président
Nicolas RIVALAN, Maire de Férel, Vice-Président
Christelle CHASSÉ, Maire de Herbignac, Vice-Présidente
Franck LOUVRIER, Maire de La Baule, Vice-Président
Didier CADRO, Maire de La Turballe, Vice-Président
Michèle QUELLARD, Maire du Croisic, Vice-Présidente
Norbert SAMAMA, Maire du Pouliguen, Vice-Président
Jean-Pierre BERNARD, Maire de Mesquer, Vice-Président
Pascal PUISAY, Maire de Pénestin, Vice-Président
Jean-Claude RIBAUT, Maire de Piriac -Sur-Mer, Vice-Président
Claude BODET, Maire de Saint-Lyphard, Vice-Président
Audrey PERDEREAU, Maire-Adjointe de Guérande,
Frédéric DUNET, Maire-Adjoint de Guérande,
Xavier FOURNIER, Maire-Adjoint de Guérande,
Catherine LACROIX, Maire-Adjointe de Guérande,
Laurent CHASSAING, Maire-Adjoint de Guérande,
Gwénaëlle MORVAN, Conseillère Municipale de Guérande,
Jean-Noël DESBOIS, Conseiller Municipal de Guérande,

Sonia POIRSON-DUPONT, Maire-Adjointe de Saint-Molf,
Christine LEVESQUE, Maire-Adjointe d'Assérac,
Bruno SCHMIT, Maire-Adjoint de Batz-Sur Mer,
Alain FOURNIER, Maire Adjoint de Herbignac,
Claudie LELECQUE, Conseillère Municipale d'Herbignac,
Christophe MATHIEU, Maire-Adjoint de La Baule,
Nathalie HAZARD, Maire-Adjointe de La Baule,
Xavier LEQUERRE, Maire-Adjoint de La Baule,
Danielle RIVAL, Maire-Adjointe de La Baule,
Bertrand PLOUVIER, Conseiller Municipal de La Baule,
Sophie DOUCHIN, Conseillère Municipale de La Baule,
Jacques RENAUD, Conseiller Municipal de La Baule,
Marina MARCHAIS, Conseillère Municipale de La Baule,
Michel THYBOYEAU, Conseiller Municipal de La Turballe,
Jacques BRUNEAU, Maire-Adjoint du Croisic,
Erika ETIENNE, Maire-Adjointe du Pouliguen,
Bruno de SAINT SALVY, Conseiller Municipal du Pouliguen,
Catherine FOUCAULT, Maire-Adjointe de Mesquer,
Christiane BRETONNEAU, Maire-Adjointe de Pénestin,

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES ABSENTS EXCUSES

Anouk PAOLOZZI DABO, Maire-Adjointe de Guérande,
Charles DE KERSABIEC, Conseiller Municipal de Guérande, *ayant donné pouvoir à Michel THYBOYEAU*
Gisèle BERTHO, Maire-Adjointe de Férel, *ayant donné pouvoir à Nicolas RIVALAN*
Pierre-Luc PHILIPPE, Conseiller Municipal d'Herbignac, *ayant donné pouvoir à Catherine LACROIX*
Annabelle GARAND, Maire-Adjointe de La Baule,
Véronique LE BIHAN, Maire-Adjointe de La Turballe, *ayant donné pouvoir à Didier CADRO*
Françoise THOBIE, Conseillère Municipale du Croisic, *ayant donné pouvoir à Nicolas CRIAUD*
Colette LHOSTE-CLOS, Conseillère Municipale de Piriac-Sur-Mer, *ayant donné pouvoir à Jean-Claude RIBAUT*
Dominique GOULÈNE-HENRY, Maire-Adjointe de Saint-Lyphard, *ayant donné pouvoir à Claude BODET*

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Philippe DEL SOCORRO, Directeur Général de Cap Atlantique
Guillaume BOLLET, Directeur de Cabinet
Alexandra BRABAN, Responsable du service des Assemblées de Cap Atlantique
Anne BARBE, Assistante du service Assemblées de Cap Atlantique

La presse



21.173 CC - ADOPTION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

CONTEXTE :

Le projet de PCAET en faveur de la transition énergétique et écologique est prêt à être adopté. Le plan est adaptable et évolutif et sera examiné par des comités de pilotage réguliers. Son contenu pourra également être réexaminé au regard des orientations du projet de territoire en cours de développement.

OBJECTIF POUR LA COLLECTIVITE :

Le PCAET constitue un cadre d'action visant à maintenir la qualité de vie du territoire, dans lequel chaque acteur est amené à se mobiliser pour contribuer à l'atteinte des objectifs. Cette mobilisation est à « massifier » pour intégrer les enjeux de la transition écologique de manière transversale.

ENJEU OPERATIONNEL :

Le PCAET est constitué de 34 actions réparties sur les thématiques rénovation des bâtiments, mobilité, énergies renouvelables et d'autres thématiques liées de près ou de loin à la transition écologique. C'est un premier plan d'actions qui lance la dynamique.

Une attention particulière est à prévoir sur la concertation et la communication autour de ce PCAET pour les années à venir, notamment sur la sobriété énergétique, enjeu majeur indispensable permettant d'atteindre les objectifs fixés.

Le PCAET a une durée de 6 ans et sera évalué au bout de 3 ans. Il se veut adaptable et pourra être amené à évoluer dans son contenu sous l'égide de son comité de pilotage et des décisions de l'assemblée délibérante de Cap Atlantique. Ce comité de pilotage est constitué des communes, des chambres consulaires, départements, régions, syndicats d'énergie et tous partenaires liés aux thématiques abordées.

ACTION SOUMISE A DECISION :

Adopter le PCAET.

Mettre le PCAET adopté à disposition du public sur une plateforme dédiée aux PCAET et sur le site de Cap Atlantique.

Vu l'article R.229-54 du code de l'environnement, stipulant que le projet de PCAET est transmis pour avis au Préfet de région et au Président du conseil régional avant consultation du public puis adoption du plan (modifié le cas échéant) en conseil communautaire,

Vu l'article L.123-19 du code de l'environnement concernant la participation du public pour les plans, programmes et projets non soumis à enquête publique (Article L.123-19),

CONSIDERANT l'avis favorable exprimé par le conseil communautaire du 15 avril 2021,

CONSIDERANT les avis exprimés par l'Etat, l'Autorité Environnementale et le public, ceux-ci n'ayant pas entraîné de modifications significatives aux documents du PCAET,

Le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux dispositions des articles L 5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

- **ADOpte** le Plan Climat Air Energie Territorial de Cap Atlantique,

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à conclure et signer tous actes et/ou documents se rapportant à la présente délibération.

Pour Extrait Conforme,
Le Président de CAP Atlantique
Nicolas CRIAUD



Proposition adoptée par :
- 47 VOIX POUR (dont 7 pouvoirs)
- 1 ABSTENTION : Jean-Noël DESBOIS

Affiché le : 17 DEC. 2021